

La réussite de la réforme justice exige une méthodologie claire

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-12-2010 20:50:43

Le ministre de la justice, Mohamed Taïb Naciri, a souligné que la réussite de la réforme dans un domaine aussi difficile et complexe que celui de la justice, exige une méthodologie claire dans la mise en oeuvre, une définition précise des priorités ainsi qu'un suivi constant dans la mise en application.

Dans un entretien à la revue, "Adala Juste" publiée, mercredi, le ministre a ajouté que la réforme de la justice exige avant tout l'implication des parties concernées pour la concrétisation de cette réforme et leur engagement effectif à réaliser les objectifs escomptés.

Cette réforme, initiée par SM le Roi Mohammed VI, a cette particularité d'être une réforme profonde et globale qui ne se limite pas seulement la justice, mais embrasse, par sa globalité et sa profondeur, le système judiciaire dans son ensemble, lequel constitue un élément fondamental de la citoyenneté et un chantier de haute importance pour le développement humain. a poursuivi Mohamed Naciri

Il a relevé que cette réforme vise à atteindre plusieurs nobles objectifs qui sont appréhendés à travers le nouveau concept de la justice que SM le Roi a décliné comme étant " la justice au service du citoyen ".

Le ministre a souligné que, dans le cadre du renforcement des garanties d'une justice indépendante, les amendements introduits au nouveau le projet de statut des magistrats a conféré au Conseil supérieur de la magistrature plusieurs attributions, dévolues dans la loi actuelle au ministre de la justice, ajoutant que tous les Marocains partagent aujourd'hui la conviction que l'indépendance de la justice constitue le fondement de l'Etat de droit, pour la construction duquel le Maroc a accompli des avancées qualitatives et tangibles sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI.

M. Naciri a, d'autre part, estimé que la formation constitue le prélude incontournable pour la qualification constante et le perfectionnement professionnel continu, particulièrement en ce qui concerne les professions liées à la justice, lesquelles sont appelées constamment à accompagner l'évolution de la société et s'ouvrir sur les expériences réussies au plan international.

Il a signalé , à cet égard, que l'institut supérieur de la justice a formé cette année un grand nombre d'auxiliaires de la justice , dont un 520 commissaires judiciaires et 500 Adouls alors que le nombre des bénéficiaires de la formation continue s'est élevé 1700 magistrats et fonctionnaires, et ce dans le cadre du programme réalisé au niveau de l'Institut supérieur de la justice, en plus de 1681 magistrats et fonctionnaires au titre de la formation assurée par les directions du ministère.

M. Naciri a indiqué que son département entreprend actuellement une étude relative au développement de la formation judiciaire qui ne se limite pas uniquement aux magistrats en tant que formateurs et encadrants, mais qui intègre dans cette opération certains professeurs universitaires et des avocats au parcours distingué ainsi que d'autres professionnels qui peuvent apporter leur

concours dans la formation du magistrat afin qu'il puisse se prévaloir d'une formation polyvalente et diversifiée.

MAP